

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2 :

Fournir l'écart-type entre l'aléa de la prévision de la demande versus l'aléa de la prévision sur l'éolien pour le surlendemain (demandé par FCEI).

Réponse à l'engagement n° 2 :

Dans les deux cas, l'information se trouve dans le rapport « *Évaluation de la provision pour aléas en considérant les erreurs de prévision de la production éolienne* », déposé dans le cadre de l'État d'avancement 2009 du Plan d'approvisionnement 2008-2017. Il est disponible sur le site de la Régie à l'adresse suivante :

http://www.regie-energie.gc.ca/audiences/EtatApproHQD/Rapport_Provisions%20pour%20aléas.pdf

L'information sur les écarts-types des erreurs de prévision de la demande est présentée au graphique de la page 8. L'horizon de prévision du surlendemain est représenté par la portion des courbes à la droite de la zone ombragée du graphique. Ainsi, l'écart-type de la prévision sur un horizon de 48 heures (l'extrémité droite des courbes) se situe entre 300 et 1000 MW, selon les mois de l'année.

L'écart-type de la prévision de production éolienne est présenté au graphique de la page 15. Sur un horizon de 48 heures, l'écart-type d'une prévision portant sur 3 000 MW de puissance éolienne installée devrait s'établir à un peu plus de 200 MW. La production moyenne attendue d'un parc de 3000 MW s'établit à 1050 MW.

À titre de comparaison, l'écart-type de la prévision de production éolienne pour l'horizon de 48 heures, calculé sur la période de référence de septembre 2010 à septembre 2011, s'est établi à 88 MW. La puissance installée disponible s'élevait alors à 447 MW et la production moyenne attendue de ces parcs était de l'ordre de 160 MW.

Le Distributeur rappelle que l'écart-type de la prévision de la demande affecte de manière équivalente les cas avec et sans l'Entente globale de modulation. Par contre, l'impact de l'erreur de prévision éolienne est entièrement pris en charge par le Producteur en présence de l'Entente.